

Avec la CGT

Défends tes droits...

et gagne-en de nouveaux !!



→ **Tes heures sup' doivent être payées !**

Lorsqu'on travaille à temps partiel, une règle simple s'applique : jusqu'à 10% du contrat, elles ne sont pas majorées, et de 10% à 20% du contrat elles sont majorées à 25%. Il n'est pas possible de demander à un salarié d'effectuer plus de 20% d'heures en plus que le prévoit son contrat.

Une pratique vise à contourner ces règles : faire signer des avenants, qui augmentent pour une durée limitée la taille du contrat. Cette pratique est interdite ! (jurisprudence du 7/12/2010, n°09-42315)

Il est donc possible, pour les salariés ayant signés des avenants durant les 5 dernières années, de réclamer la compensation correspondante.

→ **Tes compléments de salaires sont des droits !**

Tous les compléments de salaires (remboursement de carte Navigo, prime de nettoyage des vêtements...) doivent être **maintenus durant les congès**, « payés » comme « maladie ».

Si ce n'est pas le cas, le délai pour faire valoir ses droits est aussi de 5 ans.

→ **Tu as le droit d'être assisté lors des entretiens !**

En cas de convocation à un entretien pour une faute ou un soupçon de faute, tu as le droit d'être assisté par la personne de ton choix. N'hésite donc pas à le faire valoir, au minimum pour disposer d'un témoin.

N'hésites pas à nous contacter si tu as une question, ou besoin d'un coup de main pour faire valoir tes droits !

**Une force
à vos côtés**

Les négociations annuelles sont en cours chez Quick...

Lundi 13/02, la direction nous a communiqué ses propositions. Si nous nous félicitons d'une série d'avancées répondant aux revendications portées par la CGT (diminution des plages horaires de disponibilités à 2,5 fois le contrat au lieu de 3 fois actuellement ; entretien pédagogique obligatoire de fin de période d'essai ; augmentation de certains congés « événements particuliers »), **le compte n'y est pas**.

En effet, alors que **le SMIC augmente de 2,44%**, la direction nous propose des hausses de salaires allant de 0,6% à 1,98%, bien loin de l'augmentation réelle du coût de la vie ! En parallèle, ils repoussent toutes nos demandes « hors-salaires » (primes de nettoyages, prime d'objectifs « plan boni ») pour les équipiers de base, se contentant de proposer une micro-prime pour les équipiers-experts et équipiers-spécialisés... On nous explique que les actionnaires ne veulent pas lâcher plus, **mais qui fait tourner la boîte au quotidien ? Les équipiers, ou les actionnaires ?**

Anticipant ces réponses, la CGT a proposé aux autres syndicats un tract en commun, mais nous n'avons eu droit qu'à une fin de non-recevoir... **Nous prenons donc aujourd'hui nos responsabilités**, et engageons une campagne d'interpellation des clients, pour **faire pression sur les actionnaires et la direction !** On nous répondra qu'on « s'attaque à l'entreprise », mais comment se faire entendre quand des gens qui gagnent plus de 15,000€/mois nous expliquent qu'ils ne peuvent accorder des augmentations de quelques centimes ?

A la CGT, nous choisissons de **refuser ce chantage, et de nous battre pour faire respecter la dignité de tous les salariés !**

N'hésites pas à te joindre à nous, ce combat est notre combat à tous !!



www.commerce.cgt.fr

f : Cgt Quick

☎ : 06,49,63,07,08, (M'hamed)

☎ : 06,47,52,36,31, (Jérémie)